

† M. François Esseiva

Autor(en): **Delabays, G.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare,
Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles /
Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de
Documentation**

Band (Jahr): **43 (1967)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

† M. FRANÇOIS ESSEIVA

Le 28 mai 1967 est mort à Fribourg, après une longue maladie supportée avec un courage exemplaire, M. François Esseiva, sénateur honoraire de l'Université, juge au Tribunal Cantonal.

Les Nouvelles de l'A.B.S. se doivent de rappeler à ceux de ses lecteurs qui ont connu M. Esseiva, d'apprendre à ceux qui ne l'ont pas connu les services qu'il a rendus, pendant près d'un quart de siècle, à la Bibliothèque de Fribourg, à la B.P.T. et, par notre A.B.S. qui lui tenait à cœur, à toute notre profession.

Nous voudrions le faire brièvement et en toute simplicité car on ne peut avoir connu M. Esseiva sans désirer mettre dans l'hommage qu'on lui rend un peu du style qui lui était familier. C'est difficile, car passer sous silence le juriste, sa longue et intense activité de juge au tribunal du district puis au tribunal cantonal, laisse dans l'ombre un aspect essentiel de sa personnalité. Nous en broserions un tableau assez complet, que nous n'aurions pas le sentiment d'avoir satisfait notre intention et celle de ses amis tant il est impossible d'atteindre à un minimum de fidélité dans l'évocation de cet homme, sans l'évoquer dans sa demeure admirable et hospitalière du Windig, au milieu du beau parc qu'on ne peut peindre sans l'y représenter discutant avec des amis, les invitant à des jeux pleins d'entrain, devant une des plus belles vues qui soient de Fribourg, de cette ville dont la vie intellectuelle, la sauvegarde spirituelle et architecturale lui étaient une préoccupation constante.

Il faut se borner et dire que lorsque Joseph Piller, le «second fondateur» de l'Université, voulut lui assurer un outil adéquat par une réforme et un développement de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire, c'est à François Esseiva qu'il confia cette tâche et que le nouveau directeur la prit à cœur au point qu'en peu de temps accroissement du personnel, augmentation des crédits, rationalisation des services permirent à l'institution de faire des progrès importants: Par dizaine de mille des fonds non classés prirent place dans le catalogue agrandi, un catalogue-matières par mots-souches naquit et prit rapidement de l'ampleur, une salle de bibliographie doublait la salle des catalogues, le cabinet des estampes s'ouvrit, le prêt local et le prêt interurbain voyaient leurs statistiques enfler...

Les salles de séminaire des nouveaux bâtiments de l'Université se garnissaient de bibliothèques. M. Esseiva veilla à ce que les moyens modestes de Fribourg fussent utilisés au mieux, les achats en double réduits au minimum, l'utilisation possible au maximum grâce à une administration et un catalogage unique, un fichier central, un prêt ouvert à tous sans préjudice des droits des professeurs et étudiants. Cette organisation a été expliquée par son auteur dans le No 2 des Nouvelles de l'année 1948.

Le public avait accès, par la B. C. U., aux fonds scientifiques de l'Université Dans une ville encore maintenant dépourvue de bibliothèque municipale, M. Esseiva, en ranimant et développant l'ancienne Société Economique fondée en 1813 par le P. Girard et ses amis et devenue la Société de lecture du Canton de Fribourg,

en vouant ses soins à la B.P.T. — y créant prêt direct et section pour enfants et adolescents — suppléa de son mieux à cette lacune.

Une telle activité remplit les seize ans de la direction de François Esseiva (1942—1958) et continua lorsque, nommé juge au Tribunal Cantonal, il quitta la direction mais, à la commission de la B.C.U., à la présidence du Conseil régional de la B.P.T., au Conseil de Fondation de celle-ci, à la présidence de la Société de lecture, ne cessa jamais, et au long même de sa dernière maladie, de s'occuper de tout ce qui touchait à la vie intellectuelle de son pays et, en particulier, à la lecture, à la culture.

Nous nous sommes résignés à taire, dans ces Nouvelles, bien des aspects de l'activité de François Esseiva (ne passons pas sous silence au moins son activité à la tête de l'Association des amis de la Bibliothèque Nationale, ni dans la Commission de cette même bibliothèque) et nous terminerons en rappelant une contribution qui lui permit de nous faire bénéficier de sa culture juridique. Juge soucieux de la santé morale de ces concitoyens et lettré inébranlablement confiant dans les valeurs culturelles, amoureux passionné de la littérature (et des arts, et de la musique, du théâtre et du cinéma), méfiant à l'égard de toute «réaction», il s'était longuement penché sur le problème important mais si délicat de la littérature immorale et de la censure. A deux reprises, ces Nouvelles nous ont donné le résultat de ses réflexions. Le No 1 de 1949 contient l'article: «Littérature obscène, littérature immorale, code pénal et bibliothécaires, le No 1 de 1954 l'article: «L'Etat fédéral, censeur de nos lectures».

Environ six semaines avant sa mort il m'avait appelé au Windig. Amaigri, allongé, il parlait soucis, projets, l'esprit clair et les vues lucides mais si las, si à bout de forces que bien avant quelque conclusion nous nous séparâmes sur un au-revoir auquel ni lui ni moi ne croyions vraiment.

G. Delabays

KLEINOFFSETDRUCK FÜR KARTEIKARTEN

Die Herstellung von Katalogkarten bildet ein weltweites Problem, von dem man angesichts der bürotechnischen Fortschritte gar nicht annehmen möchte, daß es in großem Ausmaß noch nicht befriedigend gelöst wurde. Wer es selbst praktiziert hat, der weiß allerdings, wie langwierig, mühsam, zeitraubend und jeder Reinlichkeit bar die Einzelvervielfältigung von Hand ist, die der schon bald altertümlich anmutenden Wachsmatrize bedarf, deren Qualität von Temperatur und Luftfeuchtigkeit abhängig ist, und bei der jede einzelne Karte eines sich oft über Tage hinziehenden Trocknungsprozesses bedarf, wobei die Karten sich gerne